

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ville.montreal.qc.ca/plateau

CORRECTIF

REGLEMENT (2013-20) MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LA REMUNERATION ADDITIONNELLE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL OCCUPANT CERTAINES FONCTIONS (2010-05)

AVIS est, par la présente, donné aux personnes intéressées, que contrairement à ce qui a été publié dans l'avis du 21 novembre 2013, c'est à sa séance ordinaire du lundi 3 février 2014, qui se tiendra à 19 h, au 465, avenue du Mont-Royal Est, que le conseil d'arrondissement adoptera le règlement 2013-20 - *Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération additionnelle des membres du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal occupant certaines fonctions (2010-05)*.

Il est rappelé que ce règlement vise à modifier le *Règlement sur la rémunération additionnelle des membres du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal occupant certaines fonctions (2010-05)* afin d'autoriser la modification de la rémunération annuelle du président du comité consultatif d'urbanisme qui sera majorée de 3 276 \$ à 6 000 \$.

Le présent avis est donné conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001).

Donné à Montréal, le 12 décembre 2013

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx